



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 27 octobre 2016

PS  
—

**Le ministre de l'intérieur**

à

**Messieurs les Préfets de zone,  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département**

NOR | I | N | T | K | 1 | 6 | 2 | 3 | 9 | 3 | 6 | 5

**Objet : Plan pour la sécurité publique**

Le Président de la République, en présence du Premier Ministre, du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Intérieur, a reçu les organisations syndicales de la police nationale et, dans un temps séparé, le conseil de la fonction militaire et de la gendarmerie.

Le texte de ma déclaration à l'issue de cette rencontre vous a été adressé par messagerie.

La présente circulaire accompagnée de fiches techniques détaille les décisions prises et les conditions de leur mise en œuvre.

Le financement de ces mesures (250 M€) est assuré au moyen des crédits supplémentaires inscrits en loi de finances 2017 et d'un abondement exceptionnel de 100 M€ qui fera l'objet d'un amendement à la loi de finance.

L'ensemble constitue une feuille de route et des éléments de langage pour les concertations que vous menez depuis mes instructions du 19 octobre. Vous réunirez à nouveau sans délais les organisations syndicales représentatives de votre département pour faire connaître ces mesures. Le DDSP et le CCGD reçoivent des instructions de leur direction pour informer l'ensemble des personnels dès la prochaine prise de service.

Dans l'immédiat et comme je m'y suis engagé

- Vous remplacerez les gardes statiques des bâtiments publics, en particulier devant les préfetures et les tribunaux par des gardes dynamiques qui maintiendront le haut niveau de vigilance et de protection qu'exige la situation tout en permettant d'agir dans un rayon élargi. Des délais, qui devront être maîtrisés, seront parfois nécessaires pour adapter l'organisation des services ou procéder à des travaux ou l'installation d'équipements. Vous expliquerez ce dispositif aux personnes et aux personnels concernées. Toute exception au principe sera particulièrement motivée et signalée à mon cabinet.
- Vous engagerez des discussions avec les réseaux de médecine de proximité pour réformer la prise en charge médicale des ivresses publiques manifestes par des examens de la personne retenue dans les locaux de la police et de la gendarmerie.

- Le DDSP et le CCGD organiseront des patrouilles à trois dans les zones les plus difficiles.
- Des instructions vous seront données pour que des travaux d'entretien de l'immobilier soient engagés dès le mois de novembre pour mettre fin au désordre les plus évidents.

Le plan comprend de nombreuses autres dispositions répondant aux attentes légitimes des personnels et concourant à l'amélioration du niveau de sécurité en tout point du territoire national. S'agissant des matériels, les délais de livraison seront rapidement précisés pour un déploiement au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Certaines nécessitent une réflexion d'ores et déjà engagées et/ou des évolutions législatives ou réglementaires elles aussi à court terme.

Ce plan ambitieux a été très positivement perçu par l'ensemble des organisations syndicales de policiers et par les représentants des gendarmes.

Il doit permettre à chacun d'exercer sa mission au service de la sécurité des français et faire prévaloir ainsi les valeurs républicaines qui fondent la cohésion et la solidarité nationales.

Je compte sur l'engagement de chacun.



Bernard CAZENEUVE

**Mesure 1 : renforcer les moyens de protection des primo-intervenants des brigades territoriales**

Il s'agit d'acheter 3 000 lots de protection balistiques supplémentaires (4 300 lots de protection balistique seront livrés d'ici la fin de l'année 2016, dont 3 000 destinés à l'équipement des primo-intervenants des brigades territoriales) afin que, dès 2017, toutes les brigades disposent d'au moins un véhicule équipé de deux lots de protection de cette nature.

**Mesure 2 : doter chaque réserviste d'un GPB individuel**

Il s'agit d'acquérir 5 000 GPB supplémentaires (2 000 GPB destinés aux réservistes seront livrés d'ici la fin de l'année 2016) afin de doter chaque réserviste d'un GPB individuel. Les livraisons pourront intervenir dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

**Mesure 3 : améliorer les capacités d'alerte par des communications radios assurées y compris en dehors des véhicules**

Il s'agit d'achever le plan d'équipement en bulles tactiques et en postes complémentaires. Livraisons possibles dès 2017.

**Mesure 4 : renforcer l'équipement de sécurité dans les véhicules d'intervention**

Il s'agit de mettre en un pack extincteur/couverture anti feu/trousse de premiers secours dans les véhicules d'intervention. La 1<sup>ère</sup> tranche d'équipement permettra de doter 8 300 véhicules.

**Mesure 5 : renforcer l'équipement anti-feu des gendarmes**

Il s'agit de l'achat de 3 600 tenues anti-feu pour les unités situées en ZSP et dans les quartiers sensibles.

**Mesure 6 : renforcer la capacité d'entretien et de sécurisation des emprises**

Il s'agit de remédier aux situations immobilières les plus urgentes et de poursuivre le plan d'équipement de protection passive des brigades et emprises par le développement d'un réseau de vidéo-protection. Il s'agit d'équiper dès février 2017 20 unités puis 100 unités supplémentaires au cours de l'année 2017.



## **LES MESURES DU « PLAN SECURITE PUBLIQUE » POLICE NATIONALE**

---

Le « plan sécurité publique » s'articule autour de mesures visant à :

- Recentrer les missions
- Protéger et équiper les policiers

### **RECENTRER LES MISSIONS**

#### **Réformer la prise en charge médicale des Ivresses Publiques et Manifestes en mettant en place un dispositif d'examen dans les locaux de police de la personne retenue**

Mise en œuvre immédiate des discussions en vue d'un conventionnement avec les réseaux de médecine de proximité.

Remontée des besoins budgétaires vers les SGAMI

**Echéance : lancement dès à présent des discussions pour une mise en place début 2017**

#### **Mettre fin aux gardes statiques**

Le principe est celui de la substitution des gardes statiques par des gardes dynamiques.

Les DDSP feront des propositions de substitution aux préfets.

**Echéance : propositions d'ici le 15 novembre 2016**

- **Garde statique des préfectures**

Pour les 44 préfectures bénéficiant encore d'une garde statique assurée par des policiers, un plan de suppression est engagé. Il devra avoir abouti au 31 octobre 2017 au plus tard.

**Echéance : début de mise en œuvre à compter du 31 octobre 2016 pour une échéance de suppression de ces gardes au 31 mars 2017**

- **Garde statique des tribunaux**

Les mesures de garde permanentes dans les tribunaux sont progressivement levées. Les préfets vont engager des discussions avec les chefs de juridictions.

**Echéance : début de mise en œuvre à compter du 31 octobre 2016**

### **Simplification et efficacité de la procédure pénale**

En complément de la loi du 3 juin 2016 et du décret du 7 septembre 2016 (suppression de la copie conforme, suppression de la règle un acte/un PV, autorisations permanentes de procéder à certaines réquisitions judiciaires, etc...), les mesures de simplification et d'allègement de la procédure pénale se poursuivent, pour permettre aux enquêteurs de consacrer plus de temps aux actes d'investigation (dématérialisation des procédures, enregistrement des auditions sans retranscription, signature électronique, médecine légale de proximité, ...).

### **Mieux informer les policiers des suites pénales réservées aux affaires qu'ils traitent**

Une communication des suites données aux procédures judiciaires traitées par les services de police sera réalisée dans un temps quasi immédiat, afin de donner du sens à l'action des policiers. Cette mesure doit s'appliquer principalement à la délinquance de proximité.

Cette mesure est d'**application immédiate** dès que les modalités de mise en œuvre seront définies avec le ministère de la Justice.

# PROTÉGER ET ÉQUIPER LES POLICIERS

## **Systématisation des patrouilles à 3 policiers dans les zones particulièrement difficiles**

La direction centrale de la sécurité publique fixe les conditions de mise en œuvre de cette mesure le 2 novembre 2016.

**Echéance : dès à présent**

## **Protéger l'anonymat des policiers**

L'anonymisation des policiers dans les procédures judiciaires sera prochainement portée par le biais d'une loi. Elle s'appliquera aux policiers auteur de procès-verbaux, et aux policiers victimes ou témoins.

**Echéance : insertion dans un projet de loi d'ici la fin du mois de novembre 2016**

## **Protéger l'identité des policiers lors de certaines opérations de police en autorisant au cas par cas le port d'une cagoule à l'instar des services anti-terroristes**

Dotation administrative d'une cagoule dont le port pourra être autorisé par les chefs de service à l'occasion de missions particulières (banditisme, terrorisme, escortes en substitution du RAID,...).

**Echéance : déploiement à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2017**

## **Renforcer l'accès des policiers victimes à la protection fonctionnelle**

A l'occasion d'agressions et de blessures au cours de leurs missions, les policiers ont droit à la protection fonctionnelle de l'administration qui prend alors en charge les frais d'avocat ou les frais médicaux.

Le DGPN et le PP vont rédiger une instruction dans laquelle figureront des mesures d'amélioration de la gestion des demandes de protection fonctionnelle des personnels afin d'améliorer les délais de mise en œuvre et l'accompagnement des policiers dans ces démarches administratives.

**Echéance : avant le 15 décembre 2016**



### **Conditions d'usage de l'arme et légitime défense**

Mise en place d'un groupe de travail sur les conditions de la légitime défense et de l'usage des armes, en vue de propositions d'évolutions juridiques.

**Echéance : propositions attendues pour la fin du mois de novembre 2016**

### **Aligner le régime juridique de l'outrage envers les agents dépositaires de l'autorité publique sur celui de l'outrage à magistrat**

Durcissement des sanctions prévues par la loi (passage de 6 mois à 1 an d'emprisonnement et de 7 500 à 15 000 euros d'amende).

**Echéance : insertion dans un projet de loi d'ici la fin du mois de novembre 2016**

### **Equiper, sur le même modèle que les BAC, l'ensemble des unités de second niveau du schéma national d'intervention**

Doter les compagnies départementales d'intervention, les compagnies de sécurisation et d'intervention du même équipement que les BAC (casque balistique, gilets pare-balles porte plaques, fusil HK G36).

**Echéance : déploiement à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2017**

### **Renforcer l'ensemble des équipages de police-secours**

Doter chaque équipage de police-secours d'un bouclier balistique souple (BBS) et de gilets pare-balles porte-plaques.

**Echéance : déploiement à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2017**

### **Renforcer l'équipement de sécurité dans les véhicules de police**

Equiper chaque habitacle de véhicule d'un extincteur et d'une couverture anti-feu, ainsi que d'une trousse de secours d'urgence.

**Echéance : à compter de février 2017**

### **Remplacer le pistolet-mitrailleur BERETTA**

Remplacement de cette arme devenue obsolète par un pistolet-mitrailleur moderne, léger, compact et maniable.

**Echéance : déploiement courant 2017**

### **Remplacement du « flashball » par des lanceurs de balles de défense**

Le « flashball » est progressivement remplacé par le LDB de 40x46mm, plus adapté aux missions et doté d'une nouvelle munition.

**Echéance : avant le 31 décembre 2016**

### **Revoir la durée de validité des habilitations des policiers à l'usage des armements de force intermédiaire**

La durée de validité des habilitations sera allongée pour les armements de force intermédiaire.

**Echéance : dès à présent**

### **Développer un parc roulant protégé et adapté pour la sécurité publique**

- Afin d'améliorer la protection des policiers, le vitrage des véhicules banalisés et sérigraphiés sera renforcé. Tous les véhicules légers livrés seront désormais dotés d'un équipement de protection. **A compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2017**, les véhicules déjà en service seront eux aussi équipés.
- Déploiement, dans les services intervenant dans les quartiers les plus sensibles, d'un véhicule particulièrement protégé et mieux adapté. 280 véhicules seront livrés **à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2017**.
- 1 540 véhicules sont prévus en commande en 2017 pour les missions de sécurité publique.  
Sur la base des besoins exprimés par les DDSP, les modèles de véhicules commandés en 2017 seront adaptées aux missions et aux matériels transportés.

**Echéance : 1<sup>er</sup> trimestre 2017**



## Remédier aux situations les plus urgentes en termes d'entretien immobilier

Les DDSP adressent leurs besoins prioritaires aux SGAMI afin de lancer les opérations.

**Echéance : dès le mois de novembre 2016**

## Equiper les policiers

Il s'agit notamment de :

- remplacer des terminaux ACROPOL par des appareils plus modernes et plus compacts (6000 appareils vont être achetés) – **Livraison à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2017** ;
- développer le projet NEO en équipant de smartphones et de tablettes numériques les policiers de sécurité publique – **septembre 2017** ;
- développer **dès 2017** une partie du vestiaire de sécurité publique en tenue non-feu ;
- lancer le plan de généralisation des caméras-piéton – **2<sup>ème</sup> semestre 2017**.

**Enfin, les sorties d'écoles prévues en décembre 2016 et celles prévues en 2017 seront prioritairement affectées à la sécurité publique.**